FLN : DE LARGES PRÉROGATIVES POUR LE SG AU PROCHAIN CONGRÈS

Bouteflika renforce Belkhadem

Le Front de libération nationale (FLN) sera dirigé par un président que secondera un secrétaire général renforcé dans ses attributions.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - C'est la formule que veut Abdelaziz Bouteflika pour le plus vieux parti d'Algérie, nous confie une source très bien informée. Président du parti depuis février 2005, Bouteflika avait été investi de la fonction par le 8e congrès-bis du FLN qu'avait préparé, organisé et orienté la présidence de la République.

L'homme qui ne veut plus revivre le scénario de 2003/2004, lorsqu'il a fallu recourir aux «gros moyens» pour avoir le «soutien» du FLN à la présidentielle, s'imposait donc comme autorité suprême et unique du parti avec des attributions excessives.

Au point où son homme de confiance, pourtant, Abdelaziz Belkhadem, ne sera désigné que comme secrétaire général de la seule instance exécutive du parti.

A peine a-t-il plus de poids que ses collègues du fameux groupe des sept faisant office de direction du FLN, Bouteflika, qui dirige à distance les préparatifs inhérents au neuvième congrès, avait déjà ordonné un retour à «la normale» s'agissant des structures traditionnelles de l'ex-parti unique.

C'est ainsi que «l'unanimité» est faite autour de la question de la réhabilitation de l'ancien bureau politique, du comité central et de la suppression de l'actuel pléthorique conseil national et de l'instance de coordination.

C''est naturellement que l'on retrouve, ainsi, ces «propositions» dans l'avant-projet de statut qu'examine, entre autres, la session du conseil national du FLN dont les travaux se poursuivent depuis lundi à Zéralda. C'est également sur «conseil» de Bouteflika que les nouveaux statuts concèdent au SG de larges prérogatives comme celles de convoquer le comité central, de présider et diriger le bureau politique, de désigner les mouhafedh, etc. Tandis que Bouteflika s'octroie la prérogative de «convoquer le congrès, ordinaire ou extraordinaire, et le droit de présider les sessions du comité central».

Et à en croire notre source, Bouteflika, qui gardera son actuel poste de président du parti, confiera la gestion des affaires courantes de ce dernier à un SG renforcé par un cabinet fort. «Un peu comme c'était le cas de Cherif Messaâdia sous Chadli.»

Le prochain congrès du FLN, qui devrait intervenir «vers la fin du premier semestre voire même à la rentrée de l'année 2010», consacrera Abdelaziz Belkhadem dans son actuel poste de SG mais à titre «plein».

K. A.

LOUISA HANOUNE À ORAN

La SG du PT ne supporte pas les critiques

La secrétaire générale du Parti des travailleurs a rencontré, hier, ses militants au niveau de la salle de cinéma El-Feth, où elle a tenu à expliquer les motivations à l'origine de l'accord signé avec le RND en prévision des sénatoriales du 29 décembre prochain.

Cette alliance avec le RND, qui est, selon l'intervenante, un accord politique qui sera valable dans toutes les circonscriptions, exception faite d'Alger et d'Oran et où, pour cette dernière wilaya, les élus PT sont invités à donner leurs voix au candidat du FLN, le P/APW M. Hajouj.

Elle a justifié ses choix de candidats extérieurs à son parti par le fait que les députés du PT ne peuvent être représentatifs du fait de leur nombre, tout en soulignant que «nous choisissons les candidats en fonction de leurs programmes et de leurs convictions politiques».

Et de qualifier ceux qui ont quitté le PT comme ayant trahi le parti tout en occupant illégitimement des sièges à l'APN.

Revenant sur l'accord politique signé avec le RND, la secrétaire générale du PT dira que son parti est prêt à se mettre en accord avec l'Etat, avant de souligner : «Que ceux qui craignent que nous les concurrencions dans leurs quêtes soient rassurés, ce n'est pas notre objectif.»

Après des critiques à l'encontre de Karim Tabou et Si Affif, Louisa Hanoune s'en est prise à notre confrère du *Soir d'Algérie*, dont le contenu de l'article paru hier n'a pas été du goût de la secrétaire générale du PT, qui a cru utile de verser dans l'invective et les critiques gratuites envers «certains journalistes» qui, toujours selon ses propos, «sont semblables aux journalistes égyptiens qui se sont attaqués aux Algériens» !

Et d'aller jusqu'à qualifier certains journalistes d'inexpérimentés qui ne maîtrisent pas les informations communiquées et expliquées par ses soins. Mais d'oublier, par la même occasion, que nul n'a besoin d'expérience ou d'explications, ni même de leçons, pour constater toutes les contradictions qui entourent son alliance avec le RND.

B. A.

ABDELMALEK SELLAL À *EL KHABAR* :

«Le prix de l'eau n'augmentera pas»

Finie la hantise des robinets à sec, durant les étés caniculaires notamment. Abdelmalek Sellal, le ministre des Ressources en eau, rassure. Pour, au moins, deux années, l'Algérien boira à sa soif. Sans avoir à payer plus cher.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir)- Convié lundi au «petit-déjeuner» du journal *Al Khabar*, Sellal a gratifié les maîtres de séant de bonnes, rien que de bonnes nouvelles, les plus à même de doper l'optimisme chez les plus sceptiques. Sellal a rassuré quant à la disponibilité du liquide précieux durant, au moins, les deux prochaines années. La réserve au niveau des barrages équivaut, a-t-il indiqué, à 7,1 milliards de mètres cubes, contre une moyenne de 4,1 milliards de mètres cubes auparavant. Cette réserve, appréciable, pourrait atteindre, a calculé Sellal, les 9,1 milliards de mètres cubes d'ici à l'horizon 2014, avec la réalisation, à cette échéance, de 19 nouveaux barrages de moyenne envergure. Disponible, l'eau ne coûtera pas plus cher. Sellal a exclu une révision à la hausse du prix du mètre cube à la consommation. A moyen terme, du moins. La hausse, a indiqué Sellal, sera inévitable si le prix de l'électricité venait à augmenter. «Si le gouvernement venait à accepter une augmentation du prix de l'électricité, il sera corrélativement obligé de réviser le prix de l'eau.» Le ministre a fait également savoir que 30 licences pour la production et la commercialisation de l'eau minérale ont été délivrées. Objectif, baisser le prix sur les marchés.

Une police de l'eau

Bonne ou mauvaise nouvelle, c'est selon : Sellal a annoncé la création d'une police de l'eau. Cette police, qui fera office d'autorité de régulation, aura à traquer les dépassements dans le secteur des ressources en eau. Dans le collimateur de cette police, les puits et forages individuels creusés sans autorisation. Le ministre a informé de la formation d'une brigade de 160 ingénieurs. Une première fournée d'une perspective d'un bataillon de 1 600 policiers de l'eau. Sellal a, par ailleurs, révélé l'intention gouvernementale de contraindre les propriétaires privés des puits et forages à la pose d'un compteur de consommation. Conçue comme un mécanisme de contrôle, la mise en place des compteurs de consommation au niveau des forages privés s'opérera durant les 5, voire les dix années à venir.

Dépollution de oued El-Harrach

Durant le quinquennat 2010-2014, oued El-Harrach devra mieux sentir. Sellal a annoncé qu'il bénéficiera d'un toilettage qui le dépolluera, notamment des déchets industriels qui y sont déversés depuis Oued Smar. Le ministre a indiqué qu'il réunira l'ensemble des services concernés au niveau de son département en vue d'élaborer un dossier à soumettre au gouvernement.

Plus de concessions pour la gestion de l'eau

Abdelmalek Sellal a indiqué que le gouvernement a décidé de stopper la concession de la gestion de l'eau, ceci même si l'expérience en la matière, a-t-il reconnu, est plutôt positive. Le gouvernement, a-t-il précisé, a préféré attendre l'évaluation de l'ensemble des concessions offertes, notamment celles de Constantine, d'Oran et de Annaba, avant de décider d'enchaîner avec d'autres villes ou d'en prévoir une autre formule. Concernant le devenir de la Seaal, le ministre a souligné qu'il dépendra de son bilan.

S. A. I.

FINANCEMENTS BANCAIRES

Sus aux taux d'intérêt excessifs

Les établissements bancaires qui pratiquent des taux d'intérêt excessifs seront sanctionnés dès 2010. L'application obligatoire du crédit documentaire se poursuivra à terme mais sera davantage flexible. Il n'est pas question de remettre en cause le principe légal du crédit documentaire pour le paiement des importations. C'est ce que le délégué général de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers (ABEF), Abderrahmane Benkhalfa, a affirmé, hier, en marge d'une conférence sur la finance islamique, organisée par le groupe bancaire islamique El Baraka. Selon le représentant de l'establishment bancaire national, l'application de ce mode se poursuivra et prendra sa vitesse de croisière à terme. Néanmoins, Abderrahmane Benkhalfa a assuré que cette application sera davantage flexible.

Selon le délégué de l'ABEF, les banques et les opérateurs économiques auront toute latitude de discuter des délais et des coûts de la procédure. Par ailleurs, le représentant de l'association professionnelle a indiqué qu'une mesure de la Banque d'Algérie entrera en application dès l'année survenante. Ainsi, les établissements bancaires qui pratiqueront des taux d'intérêt «excessifs» seront sanctionnés sévèrement.Cela dans le contexte de l'expansion certes de la place bancaire nationale mais aussi de la nécessité de la sécuriser davantage. Evoquant le développement de la sphère bancaire et la quête de financements «sains», Abderrahmane Benkhalfa a relevé d'autre part le rôle «complémentaire» de la finance islamique. Une finance qui se pose comme alternative au système bancaire classique, la crise financière internationale actuelle démontrant, selon des participants à cette conférence, les errements de la finance internationale basée notamment sur le crédit usurier et la spéculation. Des errements dont la finance islamique, basée sur la charia, semble être épargnée. Et une finance islamique que la banque Al Baraka El Djazaïr, filiale d'Al Baraka Banking Group (Bahreïn), continue de promouvoir. Notamment dans les microprojets et l'immobilier, à travers la location-vente ou leasing, la banque Al Baraka El Djazaïr s'orientant vers les secteurs productifs et utiles après la suspension des crédits à la consommation. A ce propos, l'on estime au niveau de cette banque privée que les mesures, au demeurant «judicieuses», de la loi de finances complémentaire pour 2009 n'ont pas impacté négativement sur ses résultats. Des résultats, des gains, en forte progression pour 2009 pour Al Baraka Algérie qui voit son capital augmenter à 10 milliards de dinars et ses fonds propres atteindre les 16,5 milliards de dinars.

En notant que cette banque privée qui a adopté une nouvelle identité visuelle, a été lancée depuis 1991 et détenue par la Badr et le groupe saoudien Dallah Al Baraka qui accapare actuellement 2 % du marché bancaire national.

C. B.

LE SNAPEST MENACE

«Nous ferons encore la grève pour faire aboutir nos revendications»

«A quoi servent les syndicats autonomes en Algérie ? Il ne suffit pas de leur délivrer un agrément pour, ensuite, ne pas les reconnaître comme partenaire social. Cette situation est inadmissible !» C'est ce qu'a lancé, hier, le porte-parole du Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et Technique (Snapest), lors d'une conférence de presse tenue au niveau du siège du MDS.

Irane Belkhedim - Alger (Le Soir) - Dans cette rencontre organisée pour rendre compte de la situation actuelle, le Snapest, loin d'être satisfait du développement des événements, estime que plusieurs «points noirs» subsistent et risquent d'attiser la colère des travailleurs : les commissions mixtes, le rattrapage des cours, les résultats des négociations avec la tutelle… Un tas de problèmes sur les bras.

En effet, après la grève des enseignants, trois commissions mixtes ont été mises en place, pour plancher sur trois dossiers : le régime indemnitaire, la médecine du travail et la gestion des œuvres sociales. Syndicats autonomes et administration se sont réunis pour débattre de ces questions et émettre des propositions. M. Meriane explique que la commission chargée du régime indemnitaire a finalisé son travail jeudi dernier, en élaborant une synthèse de toutes les revendications. Fin décembre, une commission ad hoc tiendra une réunion avec le ministère des Finances et la Fonction publique, pour «négocier» ces points. «La réunion regroupera les représentants des ministères de l'Education nationale et des Finances, et de la Fonction publique ! Nous sommes encore exclus des discussions finales. C'est incroyable ! C'est à nous de défendre nos revendications et nous n'avons pas besoin de tuteur», ajoute Meriane Ameziane. Son syndicat a présenté plusieurs propositions concernant la question des régimes indemnitaires, entre autres, l'augmentation de IEPP, de la prime de rendement, de la prime de documentation et de la prime de qualification, pour pouvoir arriver à un salaire de 100 000 DA. «Ce n'est pas exagéré. C'est ce que doit toucher un enseignant. C'est un salaire décent qui se base sur les données du marché algérien», affirme-t-il en précisant que le gouvernement doit cesser de spéculer sur le sujet et plutôt essayer de résoudre le problème. Critiquant sévèrement la récente augmentation du SNMG, il estime que cette mesure n'a profité qu'aux fonctionnaires bénéficiant déjà de gros salaires. En outre, le Snapest a proposé quatre nouvelles indemnités : l'indemnité de préparation et de recherche pédagogique, l'indemnité de risque et de nuisance, l'indemnité d'encadrement et d'orientation et l'indemnité de classe. «Le ministère se dit prêt à en valider une ou deux, pas plus !», a-t-il indiqué. Un autre désaccord qui, selon Meriane, ne fera qu'attiser la colère des travailleurs. Et d'avertir : «S'il faut aller vers une grève pour faire aboutir nos revendications, et bien nous le ferons !». Evoquant le rattrapage des cours, il dira que l'anarchie règne dans les établissements scolaires et que les recommandations du ministère en concertation avec les syndicats n'ont pas été appliquées. «Ce n'est pas normal !», clamera-t-il.

I. B.